

jouent le rôle de gendarmes du clergé ! Les patriotes sont désignés par les prêtres à la vengeance de ces furieux qui plantent des croix au bruit des coups de fusil et des cris d'à bas le gouvernement ! à bas la constitution ! On annonce même que les partis en sont venus aux mains dans les communes voisines de Porrentruy, le 2 mars.

P. S. Des nouvelles toutes récentes nous apprennent que ces désordres se sont étendus à dix-huit villages. Une division de dragons a été envoyée à Porrentruy, le 3.

— On vient de découvrir dans une forge, en Allemagne, qu'en produisant un dégagement de chlore dans les foyers d'affinage, où l'on convertit en fer des fontes de deuxième qualité ou de troisième, on obtient un fer de première qualité. Les maîtres de forges et marchands de fer comprendront combien cette découverte est importante. L'essai du nouveau procédé a été fait aux forges du Bas-Rhin, et il a parfaitement réussi.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,
POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

OU
VOCABULAIRE UNIVERSEL
ET COMPLET
DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Deuxième Prospectus.

Dans notre premier prospectus, nous disions : « Un dictionnaire est un livre dont le succès est assuré quand il est rédigé avec soin, et que son auteur ne se borne pas, comme cela n'arrive que trop souvent, à copier servilement ses devanciers. »

Plus de CINQ MILLE souscripteurs sont venus justifier notre assertion. On a eu foi en nos promesses : nous les remplissons religieusement, nous dépasserons même les engagements que nous avons pris, et, les premiers (nous avons peut-être le droit d'en être fiers), nous offrirons au public, et aux éditeurs nos rivaux, cette innovation, sans exemple dans les annales de la librairie, de tenir plus qu'il n'a été promis. Nous avions annoncé, et l'on avait accepté sur parole, un *Dictionnaire analytique*; nous allons plus loin : nous donnons un **REPÉTOIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE**. Qu'on en juge par la 1^{re} livraison du *Dictionnaire des Dictionnaires* qui a déjà paru. Inutile, après cela, de démontrer les avantages de notre livre, de faire ressortir son immense supériorité sur tous les dictionnaires publiés jusqu'à ce jour, sur celui de l'Académie sans supplément, sur cet autre même de l'Académie flanqué d'un ou de plusieurs suppléments à série nouvelle. La 1^{re} livraison de notre œuvre est entre les mains du public : qu'il examine, juge et prononce; nous nous soumettons d'avance à son arrêt.

Des éloges aussi flatteurs qu'encourageants (1) nous ont dédommagés des énormes sacrifices que nous nous sommes imposés par les développements infinis volontairement apportés à notre publication, développements inespérés de nos souscripteurs, mais que la richesse de nos matériaux et le savoir des hommes distingués et consciencieux qui nous prêtent le concours de leurs lumières, nous faisaient un devoir d'offrir à l'intelligence, à la raison et aux travaux de quiconque fait usage d'un dictionnaire.

Mais cette richesse de matériaux, savamment utilisés dans la confection du *Dictionnaire des Dictionnaires*, a nécessité quelques retards dans l'impression de notre seconde livraison. La juste impatience de nos souscripteurs n'aura rien perdu pour attendre; et bientôt nous serons en mesure de continuer sans interruption, et avec régularité, l'édifice nouveau que nous élevons à la langue française, aux sciences et aux arts.

Le *Dictionnaire des Dictionnaires* aura toujours, QUOI QU'ON DISE ET QU'ON PASSE, une supériorité incontestable sur celui de l'Académie avec ou sans supplément, puisqu'il contient, on ne saurait trop le répéter :

- 1° La formation irrégulière des pluriels;
- 2° L'espèce et le genre;
- 3° L'étymologie;
- 4° La prononciation figurée du mot;
- 5° Sa définition absolue et relative;
- 6° Ses acceptions diverses;
- 7° Ses alliances et ses rapports avec d'autres expressions;
- 8° Son emploi dans différentes locutions, lorsqu'il offre de la difficulté;
- 9° Sa synonymie comparée (2) : adjonction utile que l'on regrette bien souvent de ne pas rencontrer dans les meilleurs dictionnaires;
- 10° Et enfin, dans leur ordre alphabétique, les différents temps des verbes

(1) Voir l'*Eclair* du 22 février, le *Courrier belge*, l'*Union*, l'*Émancipation*, etc., etc.

(2) Nous avons jugé plus avantageux, pour la facilité des recherches, de placer la synonymie des termes en un paragraphe distinct et à la suite du mot qui en fait l'objet.

irréguliers : heureuse innovation, qui fournit aux étrangers le moyen infaillible de résoudre les difficultés qui, sous ce rapport, les arrêtent à chaque pas.

Si l'on ajoute encore à tant d'avantages réunis celui :

- 1° De coûter aux souscripteurs actuels moitié moins que le *Dictionnaire de l'Académie* avec supplément (la différence est de 18 à 44);
- 2° De n'offrir qu'une seule série alphabétique, chose si précieuse pour les recherches;
- 3° D'être d'un format commode et portatif;
- 4° De présenter à l'œil un caractère net et facile;
- 5° De ne point avoir le grave inconvénient de trois gros et incommodes volumes, etc., etc.

Nous le demandons : quel est le dictionnaire qui pourrait le disputer au nôtre avec la moindre chance de succès?

Après cet exposé des faits, on comprendra sans peine que, en raison des développements immenses à donner au *Dictionnaire des Dictionnaires*, nous outre-passerons le nombre de livraisons annoncé dans notre premier prospectus (36). Cependant nous ne changerons rien au prix de l'ouvrage complet pour nos premiers souscripteurs : ils recevront GRATIS toutes celles qui dépasseront ce nombre. Mais si, pour la sainteté de nos engagements, nous nous imposons des sacrifices envers eux, nos intérêts nous font une loi sévère de ne point en étendre le bienfait à nos nouveaux souscripteurs.

Ainsi NOS PREMIERS SOUSCRIPTEURS A 50 ET A 55 CENTIMES NE PAIERONT RIEN DE PLUS POUR L'AUGMENTATION DE FEUILLES ET DE LIVRAISONS QUE NOUS DONNERONS (3). CELLES QUI VONT DÉPASSER LE NOMBRE DE 36, ANNONCÉ PRIMITIVEMENT, LEUR SERONT DÉLIVRÉES gratis.

Et pour qu'on ne nous fasse pas le reproche d'avoir augmenté le prix de notre dictionnaire, sans laisser le temps de la réflexion à ceux qui se proposaient de souscrire à 55 centimes, nous annonçons que LE PRIX EST ENCORE A 55 CENTIMES LA LIVRAISON, avec la faculté d'avoir le 7^e gratis en prenant 6 exemplaires.

MAIS, AUSSITÔT LA MISE EN VENTE DE LA 2^e LIVRAISON, QUI AURA LIEU SOUS QUELQUES JOURS, LE PRIX DE CHAQUE LIVRAISON SERA PORTÉ A 70 CENTIMES, ET ON NE POURRA PLUS AVOIR LE 7^e GRATIS, TOUTEFOIS, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DES LIVRAISONS, LE PRIX DU DICTIONNAIRE COMPLET NE DÉPASSERA PAS 27 FRANCS POUR LES SOUSCRIPTEURS A 70 CENTIMES.

Lorsque l'ouvrage sera terminé et qu'il aura été apprécié quant à son mérite et à la quantité de matière qu'il comportera, le prix en sera porté à TRENTE-SIX FRANCS, prix encore bien modique, puisqu'il contiendra tous les dictionnaires publiés jusqu'à ce jour.

(3) Au moins 15 à 20 livraisons en plus.

Administration du Waterstaat. ADJUDICATION

Par soumission de l'entretien des grandes routes pour l'exercice 1836.

L'ingénieur soussigné prévient les personnes qui désireraient présenter des soumissions pour l'entreprise des travaux d'entretien et fournitures nécessaires aux parties des grandes routes de 1^{re} et 2^{me} classe, situées dans le rayon de la forteresse de Luxembourg, qu'elles doivent les déposer au plus tard jusqu'au 24 de ce mois dans son bureau, où l'on peut prendre également connaissance du cahier de charges et obtenir tous les renseignements désirables à cet égard.

Luxembourg, le 14 mars 1836.

WIRZ.

Guérison complète du Bégaiement, par l'effet d'une nouvelle méthode.

Mr. SCHARFF, père, par un procédé nouveau, qui lui est propre, et muni des meilleurs certificats de Paris, de Londres et des principales villes de l'Allemagne, a perfectionné le moyen de guérir le bégaiement, de telle sorte, qu'il obtient le succès le plus complet, à l'aide de cette nouvelle méthode.

Il l'emploie non moins efficacement à l'égard des individus, qui, en d'autres mains n'ont éprouvé qu'une amélioration laissant beaucoup à désirer, ou qui même n'en ont éprouvé aucune.

Il ne touche la rétribution de sa cure qu'après les résultats.

Il se transporte chez les personnes qui ne peuvent être traitées ailleurs que chez elles, et se rendrait même en province selon l'occurrence.

S'adresser à son fils, le sieur Scharff, instituteur à Luxembourg, place d'Armes, n° 419, et affranchir.

VENTE DÉFINITIVE ET SANS REMISE

Mercredi, 16 mars 1836, vers deux heures de relevée, il sera procédé, à la requête de M^e Jean-Pierre Munchen, avocat à Luxembourg, syndic définitif de la faillite du s^r Augustin CLASEN, ex-chamoiseur à Luxembourg, devant M^r le Juge de paix et par le ministère du Notaire soussigné, à ce commis, et en vertu de la loi du 12 juin 1816, à la vente définitive et par adjudication publique des immeubles ci-après désignés, dépendant de ladite faillite, savoir :

1° D'une Usine située au Pfaffenthal, rue des tanneurs, n° 76, vulgairement connue sous le nom de Mohr's Mühle ou Printzer Mühle, consistant en un moulin à farine à trois tournans, et en deux autres moulins, l'un à tan et l'autre à foulon, avec une maison de maître, écuries et étables, cour, aisances et un jardin de la contenance de 19 perches 20 aunes, le tout d'un tenant, entre les propriétés de l'ancien couvent dit Saint-Esprit et l'Alzette, d'un côté, celles du sieur Printz de l'autre, adjudgée provisoirement, suivant procès-verbal du 9 de ce mois, dressé par le notaire susdit, au s^r Charles SIMONS, Juge de paix de Luxembourg, pour le prix de 8,800 fl., outre les charges.

2° D'un Pré, situé au territoire de Berchem, au lieu dit in Pehdingen, de la contenance d'environ 39 perches 10 aunes, entre les propriétés de la veuve Guidinger et du s^r Gantenbein.